

Paris, le 16 avril 2026

Communiqué officiel

## La SAIF exprime son soutien plein et entier au communiqué de l'Interorganisation des auteur·ices de BD à la suite de la restitution de l'enquête 2025 des États Généraux de la Bande Dessinée (EGBD)

L'absence de réaction d'un certain nombre d'acteurs clé de l'écosystème de la bande dessinée est bien plus qu'une simple déception. Comment justifier ce silence alors que **les chiffres de l'enquête des EGBD décrivent une profession en état de précarisation exponentielle ?**

Plus de la moitié des auteur·ices vivent avec **moins d'un SMIC** et un tiers d'entre elles et eux **sous le seuil de pauvreté**. Ce modèle, que l'on peut qualifier d'économie de la pauvreté, est marqué par **une baisse des revenus de 20 % en dix ans**, une surproduction diluant les ventes et un **transfert massif de charges vers les auteur·ices**. Devenus de véritables « entrepreneurs culturels », elles et ils doivent désormais assurer eux-mêmes leur promotion et leur visibilité, accomplissant un **travail qui reste non rémunéré**. Enfin, le **métier se féminise et (donc) se précarise**, révélant un très probable phénomène de dévaluation sociale (pour les femmes) et de déclin de l'attractivité (pour les hommes).

Cette crise est aussi celle d'une **défaillance institutionnelle**. Le non-recours aux droits sociaux et l'insécurité symbolique, aggravée par l'insécurité financière et exacerbée par les **inégalités de genre** et la **menace des IA génératives**, témoignent d'un métier qui ne semble **plus soutenable à long terme**.

Face au décalage entre la logique de propriété patrimoniale d'un droit d'auteur aléatoire et la réalité de travailleur·euses (besoin de revenus stables et de protection), **il est devenu impératif de repenser le cadre de la profession**. La SAIF défend une vision dans laquelle le droit d'auteur n'est pas qu'un outil de propriété, mais un véritable levier de **justice économique et sociale**. Le travail de conception (recherche, écriture, dessin) doit être **rémunéré** dès ses premières phases afin que **l'artiste ne porte plus seul·e le risque financier de l'édition**.

La précarité n'est pas un accident de parcours, elle est organisée. **Nous ne pouvons plus accepter que celles et ceux qui sont à la base de toute la filière du livre soient les plus fragilisés et les moins respectés**. Nous appelons l'ensemble des pouvoirs publics à sortir de l'inaction. La SAIF se tiendra aux côtés de l'interorganisation et des auteur·ices, dans le cadre de ses prérogatives, pour faire aboutir ces chantiers de justice sociale.

Églantine de Boissieu, directrice générale de La SAIF  
Guillaume Lanneau, président de La SAIF

**Liens utiles**

- [Communiqué du 15 avril 2026 de l'inter orga BD](#) : « Mépris du SNE, du CNL et de l'État : après Angoulême, combien de crises faudra-t-il encore ? »
- [Rapport des États Généraux de la bande dessinée 2025](#)
- [Captation de la restitution États Généraux de la bande dessinée 2025](#)

**À propos de La SAIF**

La SAIF – Société des Auteurs des arts visuels et de l'Image Fixe – est un organisme de gestion collective de droits d'auteur dont la mission est de défendre, percevoir et répartir les droits des auteur·ices des arts visuels. La SAIF est une société d'auteur·ices engagée pour le respect et la rémunération des artistes des arts visuels. Créée en 1999, elle représente aujourd'hui près de 9 000 membres de tous les arts visuels : architectes, designer·euses, dessinateur·rices, graphistes, illustrateur·rices, peintres, plasticien·nes, sculpteur·rices, photographes.

[www.saif.fr](http://www.saif.fr)

**la saif**

Société des Auteurs  
des arts visuels  
et de l'Image Fixe

**Contact presse**

**Florine Garcin**

Tel. : 01 44 61 07 82

Mail : [communication@saif.fr](mailto:communication@saif.fr)